

La Belgique mieux lotie que ses voisins dans la course aux efforts climatiques

Dans le plan climat présenté aujourd'hui par la Commission européenne, tous les pays membres ont reçu une note salée. Avec une obligation de réduction de 35% de ses émissions de CO₂, la Belgique s'en sort mieux que ses voisins.

KRIS VAN HAVER

En octobre 2014, les pays membres de l'UE ont approuvé le plan visant à réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Une grande partie des efforts consentis par l'Europe en matière climatique viendront de l'industrie lourde et du secteur énergétique via l'échange de droits d'émission au niveau européen. Les pays membres devront aussi fournir des efforts importants dans les secteurs du transport et agricole, et améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. La répartition des efforts par pays est rendue publique aujourd'hui par la Commission européenne.

Les chiffres varient entre 0 et 40%. Lors de la répartition du premier plan climat – qui prévoyait une réduction des émissions de 20% d'ici 2020 –, les pays d'Europe de

l'Est comme la Bulgarie et la Roumanie avaient obtenu l'autorisation d'émettre 20% de plus, afin de soutenir leur développement économique. Aujourd'hui, tous les pays sont tenus de fournir de sérieux efforts. La Bulgarie, le pays le plus pauvre de l'UE, s'en sort avec un statu quo. La Pologne, un des cas les plus difficiles de l'Europe avec ses nombreuses mines de charbon, devra réduire ses émissions de 7%.

La Belgique devra réduire ses émissions de 35% par rapport à l'année de référence 1990. Ce chiffre n'est pas une surprise. Mais dans les cercles gouvernementaux belges, certains espéraient une obligation de réduction de 31 ou 32%, voire même de 25 à 27%.

Avec 35%, la Belgique s'en sort malgré tout mieux que les pays voisins. Les calculs ont été effectués sur la base de la richesse par habitant. La Belgique, «un pays fortement industrialisé avec des émissions élevées de CO₂ par habitant», devrait normalement se voir imposer une obligation de réduction de 38%. Le Luxembourg doit réduire ses émissions de 40%, l'Allemagne de 38%, les Pays-Bas de 37% et la France de 36%.

De plus, la Belgique peut encore

réduire ce chiffre à 32,5% si elle fait appel aux nouvelles règles flexibles. Les pays peuvent décider d'utiliser eux-mêmes une partie des droits d'émission de l'industrie pour financer les efforts dans les bâtiments et le transport.

Ils peuvent également comptabiliser les plantations d'arbres et le recours à une agriculture plus respectueuse du climat. Le timing et la manière de labourer, par exemple, peuvent bloquer plus ou moins de carbone dans le sol. De plus, les pays peuvent utiliser leur budget carbone comme bon leur semble et même échanger des droits avec un autre pays européen. Le rachat de droits via des projets des pays en développement ne sera plus possible.

Il faut souligner que le Brexit ne changera rien à ce plan climat. Les Britanniques font entièrement partie du plan, et la Norvège et l'Islande, qui ne sont pas membres de l'UE, soutiennent l'accord de Paris et participeront aux efforts.

Autre élément à souligner: cette fois, seule la réduction des émissions de CO₂ est obligatoire. Le précédent plan climat obligeait la Belgique à réduire les émissions de CO₂ de 15% d'ici 2020 et d'augmenter la part des énergies renouvelables à 13%.

